

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RD - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement d'un contrat de gestion de services à la mobilité de l'agglomération

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François Sales	de Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 022-17

objet **RD - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement d'un contrat de gestion de services à la mobilité de l'agglomération**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que le Conseil communautaire de Chambéry métropole du 25 novembre 2011 a approuvé la signature d'un contrat de délégation de service public sous la forme d'une régie intéressée avec la société Transdev pour l'exploitation et la gestion du réseau de transports urbains de l'agglomération chambérienne à partir du 1^{er} janvier 2012, pour une durée de six ans.

Le Conseil communautaire du 13 juin 2016 a approuvé le principe de prolongation d'une année de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2018 qui sera actée par avenant.

Afin d'assurer la continuité du service et au regard de l'échéance du contrat en cours, il convient d'engager les démarches nécessaires au renouvellement de ce contrat.

Toutefois, en vue de poursuivre la démarche « territoire mobile », il est proposé d'étudier l'intégration éventuelle de tous les services à la mobilité afin d'assurer une coordination efficace et optimisée entre les différents modes de déplacements.

Compte tenu de la complexité de ce type de consultation, Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaite faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé pour l'accompagner dans sa démarche afin de définir les principes généraux qui constitueront l'architecture du futur contrat en fonction du mode d'exploitation retenu et de l'assister dans la phase de mise en concurrence.

Le marché se décompose en un lot unique, une tranche ferme et une tranche optionnelle :

Tranche ferme : assistance à la définition du périmètre et à l'élaboration du programme de la future consultation comprenant :

- l'assistance à la définition du périmètre de la future concession (le terme « concession » s'entend ici au sens de l'ordonnance n° 2016-65 en date du 29 janvier 2016),
- la réalisation d'un diagnostic des services de mobilité et des contrats d'exploitation des services,
- la préparation et la rédaction des documents constitutifs du programme de la future consultation,
- la capitalisation des savoirs et savoir-faire pour Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Tranche optionnelle : assistance tout au long de la procédure de renouvellement du ou des contrats d'exploitation des services de mobilité sur les plans technique, juridique, financier et fiscal.

Le marché prendra effet à compter de la date de sa notification au titulaire (prévue en mars 2017) et, dans le cas où la tranche optionnelle serait activée, se terminera au commencement du futur contrat de concession (prévue début 2019).

Il appartiendra au Conseil communautaire de lancer la procédure de concession de service public.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement d'un contrat de gestion de services à la mobilité de l'agglomération,

Article 2 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 022-17

Objet de l'acte : RD - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement d'un contrat de gestion de services à la mobilité de l'agglomération

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19046H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19046H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017